

Nombres de membres :

- En exercice
- Présents
- Exprimés
- Absents excusés
- Représentés
- Ayant pris part à la délibération

**EXTRAIT DUREGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2023**

**OBJET : Non augmentation du loyer de l'appartement Presbytère**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

**PRESENTS** : M. MANFRIN Jean-Marc, M. PAREDES Baptiste, Mme MARTY Laetitia, M. BIAU Jean-Luc, M. ROSELLO José

**Absent excusé** : M. LE LURON Renaud a donné procuration à Madame MARTY, M. GALY-BRUSQUET Pierre a donné procuration à M. ROSELLO

M. PAREDES Baptiste a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer de l'appartement situé 4 Place de l'église pour les années 2023 et 2024, occupant actuel : Vannier - Moracchini.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver la proposition de ne pas augmenter le loyer de l'appartement.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à engager toutes actions que nécessaire pour mener à bien ce projet.

Fait à BAX  
Le 08/12/2023

Le Maire  
MANFRIN Jean-Marc

La présente délibération certifiée  
exécutoire a été publiée et transmise  
au Représentant de l'Etat le 11/12/2023



Convocation : 24/11/2023